



## **REVUE DE PRESSE**

**Lundi 29 mai 2017**



## Temps d'antenne et réforme du droit du travail

### Aujourd'hui

**Temps d'antenne.** Le Conseil d'État examine une demande de La République En Marche qui réclame au Conseil supérieur de l'audiovisuel les mêmes temps d'émission que le Parti socialiste et Les Républicains, et plus généralement une «égalité de traitement entre partis et groupements» politiques en vue des élections législatives.

### Macron-Poutine à Versailles.

Nouvelle étape sur la scène internationale, dans la foulée de l'Otan et du G7, Emmanuel Macron reçoit Vladimir Poutine dans le cadre symbolique de Versailles pour tenter de relancer une relation franco-russe altérée par la défiance et des contentieux de taille, de l'Ukraine à la Syrie. «Dialoguer, ce n'est pas s'aligner», prévient Paris, là où Moscou s'attend à une discussion «franche» autour du régime Assad.

### Réforme du droit du travail.

Le Premier ministre Édouard Philippe



poursuit avec «ouverture» et «détermination» ses consultations avec les syndicats, en vue de la réforme du Code du travail prévue cet été. Après avoir reçu mercredi les représentants du Medef, de Force Ouvrière et de la CFE-CGC, Édouard Philippe doit rencontrer aujourd'hui, en présence de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, les représentants de la CGT, de la CFTD, d'U2P, de la CPME et de la CFTC. L'optimisme et les sourires affichés la semaine dernière resteront-ils de mise? Pour

le Medef, il existe «un chemin de crête» concernant les sujets sensibles, comme le plafonnement des indemnités prud'homales.

**Phobie administrative?** L'affaire a brisé sa carrière, et sa «phobie administrative» fait rire la France entière: poursuivi pour fraude fiscale, l'éphémère secrétaire d'État Thomas Thévenoud (Photo AFP) sera fixé à Paris sur son sort. Le parquet a requis un an de prison avec sursis et une peine d'inéligibilité de cinq ans contre le député de Saône-et-Loire. Il avait déclaré en retard ses revenus entre 2009 et 2013 et ne les avait pas du tout déclarés en 2012.

**Offres de reprise: les salariés de Tati demandent un délai.** Les représentants des salariés de Tati, qui ont refusé vendredi de se prononcer sur les offres de reprise jugées trop «basses», vont demander ce lundi au tribunal de commerce un délai pour que les repreneurs améliorent leurs offres. Trois offres de reprise sont

sur la table: celle d'un consortium de cinq enseignes (dont la Foir'Fouille) et celle du groupe GPG (Gifi), qui proposent tous deux de reprendre environ 1.300 salariés et respectivement 95 et 120 magasins du groupe Agora (dont 93 détenus en propre et 27 franchisés pour GPG). La troisième offre, émanant de Babou, porte sur six magasins. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, se rend devant le tribunal de commerce de Bobigny pour soutenir les salariés de Tati.

### Vendredi

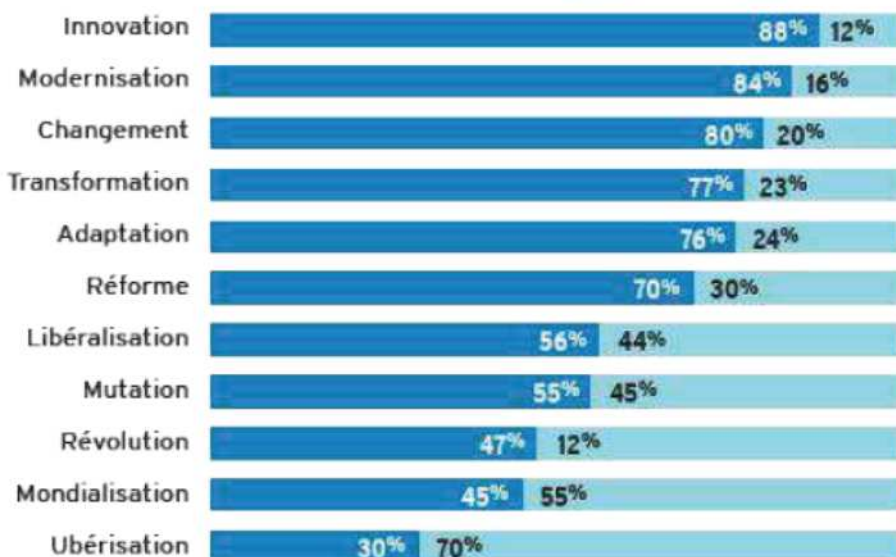
#### Une première sur la fin de vie.

Pour la première fois, le Conseil constitutionnel se prononce sur la question délicate de la fin de vie. Saisi par un groupement d'associations, les Sages vont devoir se pencher sur un décret d'application de la loi Claeys-Leonetti de 2016 relatif à l'arrêt des traitements des patients incapables d'exprimer leur volonté et qui n'ont pas laissé de directives anticipées.

## Macron rend les Français optimistes

### Sentiment provoqué par les évolutions

■ Positif ■ Négatif



**52%** des Français sont optimistes sur l'avenir de la France.

**55%** des Français sont optimistes sur leur propre avenir et celui de leurs proches.

**59%** des Français pensent que la transformation aura des bénéfices pour eux.

Sondage Ifop pour le JDD, réalisé du 18 au 19 mai auprès d'un échantillon de 1.004 personnes âgées de 18 ans et plus selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

## Le changement, oui mais...

C'est un peu l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Mais une chose est sûre à la lecture de ce baromètre mensuel de l'Ifop pour le Journal du Dimanche: les Français sont un peu plus optimistes pour l'avenir de la France depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Par rapport à mars, le baromètre de l'hebdomadaire est en hausse de cinq points (52% contre 49%). Et les Français sondés estiment l'évolution largement «positive» pour le moment en termes d'«innovation» (88%) ou de «modernisation» du pays (84%). Mais Emmanuel Macron n'a pas non plus un chèque en blanc à sa disposition: les Français sont tout de même 41% à penser que les transformations annoncées n'auront pas de bénéfices pour eux et qu'ils en seront même les victimes. Une conviction qui grimpe à 56% pour les personnes sans diplôme.



# Les expulsions locatives en légère hausse

En 2016, si le nombre de procédures d'expulsion baisse, celui des expulsions réelles augmente légèrement. La Charente affiche cependant un faible taux d'expulsions grâce au travail de Charente Solidarités depuis vingt ans.

Myriam HASSOUN  
m.hassoun@charentelibre.fr

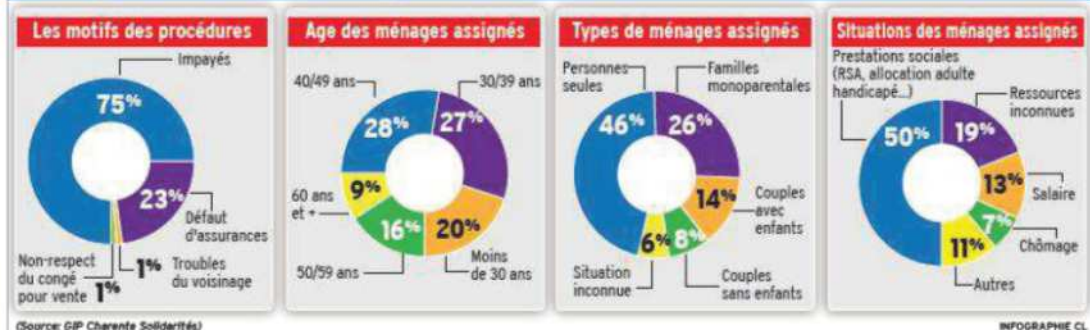
En 2016, 15 expulsions réelles, contre 8 en 2015. Après avoir baissé il y a deux ans, le nombre d'expulsions locatives avec intervention de la force publique a légèrement augmenté l'an dernier, pour reprendre le niveau de 2014 et 2013. Le nombre d'expulsions reste cependant très faible, rapporté au nombre de procédures.

»

**Qu'un locataire doive plus de 10.000€ à son bailleur devient fréquent. C'est un réel souci quand le bailleur lui-même est dans la difficulté.**

«Ces expulsions sont en grande part ce que l'on peut appeler des «expulsions éducatives» et ne surviennent que quand on est arrivé au bout des solutions possibles, souvent pour des jeunes personnes qui pensent qu'elles ne risquent rien si elles continuent de ne pas payer leur loyer», explique Gervais Rougier, directeur du Groupement

## 525 procédures d'expulsion en Charente en 2016



d'intérêt public (GIP) Charente Solidarités. L'organisme, financé aux deux tiers par le Conseil départemental, mais aussi par des communautés de communes et des partenaires privés, assure depuis vingt ans le suivi de l'ensemble des foyers charentais contre lesquels une procédure d'expulsion est engagée: 525 assignations l'an dernier, soit une baisse de 3,5% par rapport à 2015.

«Ce nombre de procédures reste assez important, il est à mettre en relation avec les difficultés sociales dans notre département», notent François Bonneau, président du Département, et Pierre-Yves Briand, président du GIP, qui soulignent «l'exemplarité» de l'action menée par Charente Solidarités.

La Charente est ainsi le seul département de France où l'intégralité des dossiers fait l'objet d'un rapport social remis au juge en vue de l'audience en résiliation de bail.

### Des travailleurs sociaux à l'audience

Le GIP suit, du début à la fin de la procédure, les foyers concernés. Et cela porte ses fruits: pour 85% des accompagnés, un délai de paiement est accordé. 472 dossiers ont été solutionnés en 2016. Le GIP est également présent pour les bailleurs: «on assiste à une augmentation des dettes. Qu'un locataire doive plus de 10.000€ à son bailleur devient de plus en plus fréquent, et c'est un réel souci

quand le bailleur lui-même est dans la difficulté», observe Gervais Rougier. Surtout que la procédure dure en moyenne 18 mois. En 2016, 34% des procédures d'expulsion engagées l'ont été dans le parc privé. Et 66% dans le parc public. Parmi les profils concernés, le directeur du GIP constate depuis 20 ans une augmentation constante des 60 ans et plus, «ces retraités pauvres qui ont été des travailleurs pauvres».

En plus de l'accompagnement des locataires - rééchelonnement des impayés, assistance au relogement - Charente Solidarités expérimente depuis octobre 2016 la présence de travailleurs sociaux à l'audience en résiliation de bail au tribunal. «Cela nous permet de

rencontrer le locataire si celui-ci n'a pas répondu à nos sollicitations et le juge d'instance accepte alors qu'il y ait un temps de discussion avant de rendre son avis», détaille Gervais Rougier. Depuis octobre dernier encore, deux travailleurs sociaux se déplacent pour être présents le jour de l'expulsion. «Nous sommes là, en même temps que l'huissier et la police. Nous avons contacté le 115 au préalable et disons aux personnes d'organiser leur départ», décrit Mélanie Thil, responsable du service social.

Depuis février, avec le bailleur social Logélia, le GIP travaille en outre autour des entrants fragiles et des premiers impayés. Pour intervenir en amont.

# Elles & ils

■ **Marc Perrier,**



**le proviseur du lycée  
Jean-Monnet de Cognac**

(Photo archives CL), inaugurera ce jeudi la nouvelle maison des lycéens (MDL) de l'établissement. Attendue depuis plus de trois ans, cette structure a la particularité de se composer de 9 conteneurs maritimes assemblés qui vont abriter salle de jeux, de musique, bureau, espaces multimédia et de stockage, le tout étendu sur plus de 220 m<sup>2</sup>. Elle a été financée par la région Nouvelle-Aquitaine pour un coût total de 710 000 €.

■ **Pierre-Yves  
Briand,**



**le maire de Châteaubernard**

(Photo archives CL), réunit le prochain conseil municipal ce jeudi à 20h30, à l'hôtel de ville. Dix dossiers sont au menu, parmi lesquels il est à noter en particulier l'attribution des subventions aux associations, le principe d'une convention avec le président du Département relative à l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, et le lancement d'une enquête publique concernant le transfert d'une voie privée à la commune.



# Une nouvelle enseigne se pose sur la zone de Bellevue

Après une longue attente, la zone de Châteaubernard compte enfin un nouvel arrivant. Inter Caves (vins et spiritueux) ouvre ce jeudi.



**Œnologue de formation, Fabrice Robineau, 47 ans, est à la tête de cette enseigne, nouvelle venue en Charente.**

Photo G. B.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

Il restait six locaux encore à louer dans le cadre de la première phase de commercialisation du retail parc de la zone de Bellevue à Châteaubernard. Ils ne sont désormais plus que cinq. Une nouvelle enseigne a rejoint les lieux. Inter Caves ouvre ses portes ce jeudi à la clientèle sur cette zone qui pourrait voir s'implanter également à terme un magasin de la chaîne «Grand Frais» également (fruits et légumes, boucherie, fromagerie, poissonnerie et épicerie du monde).

Basée sur le concept de la «cave-entrepôt», cette franchise, dont c'est la première implantation en Charente, est spécialisée dans les vins et les alcools. «Nous proposons près de 1 200 références, dont 800 en vin, bouteilles et ré-

serves, 150 en bière, des whiskies, rhums, champagnes, et quelques spiritueux dont des cognacs bien entendu, qui seront en revanche uniquement issus de petits producteurs», détaille Fabrice Robineau, le responsable de cette enseigne située à côté du magasin Imajeans. Une offre petite épicerie et thés est aussi disponible.

## **Des whyskies... japonais**

Originaire de la Loire, ce quadragénaire, œnologue de formation passé par les champagnes Vranken et la direction d'une cave coopérative du Val-de-Loire, a posé ses valises à Cognac avec sa famille pour s'offrir ce nouveau challenge.

«J'avais envie de voler de mes propres ailes, d'être indépendant, mais toujours dans mon domaine

de prédilection. Cette franchise Inter Caves correspondait à mes attentes», dit-il, impatient de distiller son expérience et ses conseils à la clientèle dans un espace épuré et spacieux de 300 m<sup>2</sup>, à l'aménagement design et aux couleurs gris et rose.

En matière de vin de toutes régions, et de Sancerre bien sûr dont il est spécialiste, comme de spiritueux avec une gamme bien fournie de whiskies en particulier qui devrait ravir les amateurs, dont certains... japonais.

«Du choix et des découvertes à faire à travers des dégustations qui seront mises en place», résume avec le sourire Fabrice Robineau qui annonce aussi l'organisation d'une soirée à thème chaque mois et envisage de proposer à l'avenir des planches à partager avec dégustation de vins sélectionnés par ses soins.



# Les dépôts de carburant touchés par une grève

Les conducteurs de camions citernes étaient massivement en grève ce week-end. Le mouvement devrait s'étendre aujourd'hui.

**L**es conducteurs de matières dangereuses (carburant, gaz, produits chimiques...) ont massivement fait grève en Ile-de-France samedi matin pour réclamer une amélioration de leurs conditions de travail et un treizième mois, selon la CGT qui promettait «un élargissement du mouvement» aujourd'hui en province. Déclenché vendredi en plein week-end de l'Ascension, le mouvement ne menace pas les réserves des stations essence, ont assuré l'Ufip (Union française des industries pétrolières) et Total. Selon la CGT, les stations essence ont en temps normal une autonomie de trois jours.

## La grève anticipée par les pétroliers

Mais les pétroliers avaient «anticipé» la grève, selon l'Ufip. «Nous avons pu prendre les dispositions nécessaires pour que les stocks soient au plus haut», «aucune des 2.500 stations Total en France n'est en rupture», a précisé Total. Néanmoins, l'Ufip «encourage les consommateurs à ne pas se précipiter vers les stations qui sont suffisamment approvisionnées» pour ne pas créer un effet de panique



comme au printemps 2016, lors des grèves contre la loi travail. Selon le porte-parole CGT, «un peu plus de 70% des conducteurs» d'Ile-de-France n'ont pas pris le volant samedi et l'activité des neuf dépôts d'essence franciliens a été touchée à des degrés divers, contre huit la veille. En province, comme vendredi, des conducteurs se sont mobilisés «en nombre» au dépôt de Donges (Loire-Atlantique), un moment bloqué, et à La Rochelle, ralenti, selon Fabrice Michaud, secrétaire fédéral de la CGT-Transport. Il existe 200 dépôts en France, selon l'Ufip. Avec cette grève, la CGT-trans-

port entend pousser les organisations patronales du transport routier (FNTR, TLF, OTRE) à «négocier» l'insertion dans la convention collective du transport routier de «spécificités» propres aux matières dangereuses. Soulignant que certains conducteurs «font 56 heures par semaine», elle demande notamment une durée journalière de travail maximale de 10 heures, un suivi médical semestriel spécifique, un taux horaire minimal de 14 euros de l'heure et un treizième mois. La CGT-transport dit attendre depuis le 10 mai une réponse à ses revendications.



# Climat: Trump seul contre tous

Le président américain donnera cette semaine sa «décision finale» sur son maintien ou non dans l'accord de Paris. Il apparaît plus isolé que jamais dans la lutte contre le réchauffement.

«Je prendrai ma décision finale sur l'accord de Paris la semaine prochaine! (cette semaine, ndr)», a tweeté le président américain avant de quitter samedi Taormina (Sicile) après le G7. Sans lever davantage le voile sur ses intentions au terme de deux jours de discussions avec ses homologues, qui ont tenté de le convaincre des implications du réchauffement sur la sécurité et sur l'économie mondiales.

«Nous avons une situation à six contre un, ce qui signifie qu'il n'y a encore aucun signe quant à savoir si les États-Unis resteront ou non dans l'accord de Paris», a regretté la chancelière allemande Angela Merkel. Le ministre français en charge du climat, Nicolas Hulot, a mis en garde, dans le quotidien *Le Parisien*, contre une défection américaine, qui serait un «contresens tragique de l'histoire».

## Énergies renouvelables: 9,8 millions d'emplois

Dans ce climat d'incertitude, experts et ONG se réjouissent néanmoins de l'unité affichée par les autres membres du G7 (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Canada et Japon), qui ont tenu tête aux Américains et obtenu que leur désaccord avec eux figure dans le communiqué final. Ils y «réaffirment leur solide engagement pour mettre en œuvre rapidement l'accord de Paris», ce qui implique une baisse drastique des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050 et donc un abandon progressif des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz). Au contraire du Protocole de Kyoto (1997), l'accord conclu à Paris sous l'égide de



Au terme de deux jours de discussions avec ses homologues, Donald Trump n'a pas levé le voile sur ses intentions. Photo AFP

l'ONU ne fixe pas d'objectif contraignant par pays, les engagements nationaux reposant sur une base volontaire.

Selon un rapport de l'Agence internationale des énergies renouvelables (Irena) cette semaine, le nombre de personnes employées dans ce secteur est passé de 7 millions en 2012 à 9,8 millions en 2016. D'ici 2030, ce chiffre pourrait atteindre 24 millions, «compensant les pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles». Si cet argument économique ne convainc

pas Trump, qui a promis de relancer l'industrie déclinante du charbon aux États-Unis, il pourrait faire jouer l'article 28 de l'accord de Paris.

## Accord de Paris: la Russie manque à l'appel

Cette disposition permet aux signataires d'en sortir, mais seulement trois ans après son entrée en vigueur, effective le 4 novembre 2016. «D'un point de vue légal, ça prendra du temps mais d'un point de vue pragmatique, c'est immé-

”

Nous avons une situation à six contre un, ce qui signifie qu'il n'y a encore aucun signe quant à savoir si les États-Unis resteront ou non dans l'accord de Paris.

diat: une fois qu'un chef d'État a annoncé qu'il se retirait, c'est terminé», a toutefois déclaré cette semaine Todd Stern, l'ex-négociateur climat américain, au quotidien *Libération*. «Le pays en question ne participe plus à la moindre réunion, n'envoie même plus de délégués dans les sommets de la Convention climat», prédit-il.

Trump peut aussi choisir de rester dans l'accord, tout en révisant à la baisse les objectifs américains d'émissions de gaz à effet de serre. Barack Obama s'était engagé à ce que les États-Unis réduisent leurs émissions de 26 à 28% d'ici 2025 par rapport à 2005.

«Il s'agit de deux mauvaises options et l'une d'elles (la deuxième) est moins mauvaise que l'autre», estime Todd Stern, qui exclut toute possibilité de renégociation de l'accord.

Aujourd'hui, 147 pays - seule la Russie manquant à l'appel parmi les grandes puissances - ont ratifié l'accord de Paris, entériné fin 2015 par 196 parties, dont l'Union européenne.



## Cet après-midi



### Moins chaud, avec des pluies orageuses.

Le ciel est très nuageux à couvert, avec des orages, qui gagnent par l'Ouest et le Sud, donnant parfois plus de 20 millimètres en moins d'une heure, de la grêle, et des rafales de vent. Les températures maximales retrouvent des valeurs plus de saison l'après-midi.

### Mardi



### Mercredi



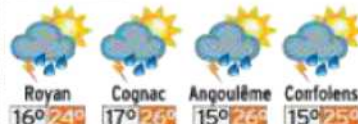
### Jeudi



### Vendredi



### Samedi



### Dimanche





# Le nouvel arrêté divise

**PESTICIDES** Peu de temps avant la passation de pouvoir, l'ancien gouvernement a renouvelé un arrêté de 2006, sans presque rien modifier. En Charente, la décision fait réagir

JONATHAN GUÉRIN  
j.guerin@sudouest.fr

**A**u tout dernier moment. L'arrêté interministériel relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires est paru le 7 mai au Journal officiel. Soit peu avant la passation de pouvoir entre François Hollande et Emmanuel Macron. Une publication « en catimini », dénoncent certains. Alors que l'on s'attendait à de possibles avancées dans l'encadrement des pesticides, ce nouveau texte se borne à reprendre l'essentiel de l'arrêté de 2006 (lire ci-contre).

En Charente et Charente-Maritime, cela ne change rien aux dispositions particulières (et un peu plus protectrices concernant les populations vulnérables) prises par les deux préfets il y a un an, le 12 mai 2016. Mais dans ce territoire particulièrement sensible à ce sujet de santé publique, chacun a son opinion.

## Une victime en colère

À commencer par Jacky Ferrand. Le septuagénaire défend ardemment le combat de son fils Frédéric, viticulteur de Gondeville, décédé en 2011 à l'âge de 41 ans d'un cancer de la vessie. « Voilà encore une belle occasion de perdue, se désolait-il. Il aurait fallu que l'ancien gouvernement ait un peu plus de courage. Les mentalités ne changent pas : j'ai encore vu des viticulteurs pulvériser ces jours-ci, à plus de 25°, alors que c'est totalement inefficace. C'est une honte. »

Et l'homme est peu amène avec Daniel Sauvaitre. Le maire de Reignac est à la tête de l'Association nationale pommes et poires, qui avait fait annuler l'arrêté de 2006. « Je l'avais très mal vécu à l'époque, se souvient Jacky Ferrand. Daniel Sauvaitre défend le productivisme. Son association a une puissance

énorme et il bénéficie de lobbies importants. » L'intéressé n'est évidemment pas d'accord avec ces accusations. « Cela fait vingt ans que je suis engagé dans une charte de production qui propose d'utiliser les phytosanitaires uniquement en dernier recours », plaide Daniel Sauvaitre.

L'homme politique poursuit : « L'annulation de l'arrêté de 2006 a été très mal comprise, pose Daniel Sauvaitre. Sur le moment, on a souhaité faire une opération vérité et se remettre au travail pour savoir quelle était la réalité des pratiques

chez les agriculteurs et les améliorer. Après, Ségolène Royal a proposé de republier l'arrêté. C'est une bonne formule car elle met sur la table

la complexité du problème. Maintenant, on est face à un immense chantier qui est de faire évoluer les pratiques et le matériel agricole pour vivre harmonieusement avec le voisinage. »

## L'UGVC plaide le volontarisme

« Nous avons été partie prenante de cet accord, affirme Alexandre Imbert, le directeur de l'Union générale des viticulteurs de l'AOC cognac. On ne voulait surtout pas surréagir et négocier à la va-vite sur un sujet très anxieux. Ce statu quo va permettre d'engager un travail en cohérence avec les ministères, pour aboutir à une meilleure compréhension des intérêts de chacun. »

Stéphane Roy, président sortant de l'UGVC, cherche à montrer la bonne foi des vignerons : « Nous aurions pu dire non à l'arrêté départemental paru en mai 2016, en disant que l'on pèse 2,4 milliards d'euros. Mais ce n'est pas notre vision. Nous nous inscrivons dans un contexte global, pour trouver des solu-



En Charente et en Charente-Maritime, des arrêtés protègent les habitants des pulvérisations. Mais à l'échelle nationale, la loi est moins stricte. PHOTO ARCHIVES/FABRIEN COTTIEREAU

## Santé : deux études lancées

Jean-Louis Lévesque est maire de Châteauneuf et très impliqué dans la question des pesticides en tant que médecin généraliste. « L'une des rares avancées est l'extension du "délai de rentrée". Après pulvérisation, les salariés des exploitations ne pourront pas rentrer sur les parcelles avant quarante-huit heures. De plus, il y a bien une liste assez exhaustive des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, mais certaines molécules ne figurent toujours pas dans les produits interdits. Enfin, il n'y a toujours rien sur la protection des riverains. »

L'élus mise donc beaucoup sur les progrès de la science pour prouver les dangers des produits phytosanitaires. L'association Alerte des médecins sur les pesticides (AMLP), dont il est membre, a obtenu le mois dernier le lancement de deux études : l'une relative à la présence de cancers pédiatriques en France en région viticole, l'autre sur l'imprégnation dans la population des pesticides.



Maire d'une commune viticole et médecin, Jean-Louis Lévesque est très impliqué dans la question des pesticides. ARCHIVES « 50 »

tions qui conviennent à tout le monde. On doit amener la filière à évoluer. » Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) est sur la même ligne. En décembre dernier, il avait lancé le référentiel

viticulture durable, voulu comme « une réponse aux problématiques d'environnement, de ressources et de santé ». Les décideurs misent sur un effet d'entraînement pour que 100 % des 4 500 viticulteurs de

l'AOC s'y joignent de manière volontaire d'ici cinq ans. Un objectif ambitieux, qui sera scruté à la loupe, pour voir si la profession se saisit de l'enjeu, et d'un débat de santé publique, ô combien sensible.

## Après un an de négociations, le statu quo

**POLITIQUE** Les lobbies et les ministères ont travaillé pendant un an. Les avancées ont été rejetées



Stéphane Le Foll a été critiqué pour sa gestion du dossier des pesticides. PHOTO ARCHIVES AFP

La nouvelle était tombée en juillet 2016. Le Conseil d'État venait d'annuler l'arrêté de 2006, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires. L'Association nationale pommes poires, qui luttait depuis dix ans contre le texte, a obtenu cette victoire pour une pure question de forme (pour entrer en vigueur, cet arrêté aurait dû être notifié à la Commission européenne, ce qui n'avait pas été fait).

La France se trouvait donc dans un état de quasi vide juridique. Pour remédier à cela, Manuel Valls, alors Premier ministre, décida de confier la rédaction d'un nouvel arrêté au Comité de rénovation des normes

en agriculture (Corena). Cette entité totalement méconnue du grand public a fait l'objet d'une bataille intense : le ministère de l'Écologie (Ségolène Royal) s'opposait à celui de l'Agriculture (Stéphane Le Foll), et les associations environnementalistes aux syndicats agricoles (FNSEA en tête).

## Les riverains, grands perdants

Pendant un temps, on a cru que de nouvelles règles sortiraient de cet atelage. Les sources proches du dossier affirment que le texte pourrait donner aux riverains une existence légale, et donc des droits pour s'opposer aux épandages. Mais les juristes se

sont rendus compte qu'une telle innovation était de la compétence d'une loi, et pas d'un arrêté interministériel.

Pourtant, d'autres paramètres auraient pu être abordés en toute légalité : conditions d'épandage de produits phytosanitaires, force du vent, distances minimales par rapport à une habitation, produits interdits. Mais au final, et après un an de travaux, Matignon et les ministères concernés ont opté pour la solution la plus simple : faire, à peu de chose près, un copier-coller de la précédente version.

Pour Jean-Louis Lévesque, maire de Châteauneuf et médecin spécia-

liste des pesticides, le constat est sévère : « Le gouvernement précédent a toujours été assez frileux sur ces questions, coincé entre les lobbies et les discussions européennes. Le Foll se disait sensible à la question des pesticides mais n'a rien fait. De toute façon, les avancées se font souvent par petites touches. Mais aujourd'hui, aucun pays ne porte de message fort sur l'utilisation des pesticides. »

Il est probable qu'avec Nicolas Hulot au ministère de la Transition écologique, ce débat soit transmis au président Macron, qui n'a jamais pris de véritables engagements quant aux produits phytosanitaires.



# La mobilité électrique nourrit le débat

**MORNAC** La Région à l'écoute des initiatives comme celle de l'association Name

L'association Name (Nouvelle Aquitaine mobilité électrique) organisait mercredi une table ronde à l'Afpa (Association de formation professionnelle pour adultes) de Mornac. Son objectif : sensibiliser la région à son action. Comment ? En invitant Françoise Coutant, vice-présidente du Conseil régional EELV en charge de la transition énergétique et du climat, à partager son expérience.

Créée en 2016, cette association entend favoriser l'acquisition et l'utilisation de véhicules électriques et hybrides. Son originalité : réunir l'ensemble des acteurs de la mobilité dans tous les domaines, industriel, commercial, institutionnel ou associatif. À raison de 10 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables dans la région, la marge de

progression est vaste. « On a un très gros potentiel notamment auprès des particuliers qui ne font que 20 km par jour », témoigne Marc Lagouardat, président de la Name. « La Région n'a pas vocation à intégrer l'association mais à l'accompagner », leur a précisé l'élue, engagée dans la sortie des énergies fossiles. « Ça va être compliqué que tous les citoyens s'équipent. Il faut d'abord penser à l'autonomie, gérer les réseaux, la distribution », a rappelé Françoise Coutant. La Région, très mobilisée sur le sujet, travaille notamment sur les transports intelligents, soutient les entreprises qui stockent l'électricité et elles sont nombreuses dans la région. Un dossier nécessairement connecté à la transition énergétique et à la formation.



L'association Nouvelle Aquitaine Mobilité électrique a invité Françoise Coutant, vice-présidente du Conseil régional. PHOTO H.R.



# Comment faire une procuration?



## A qui peut-on donner une procuration?



N'importe qui du moment qu'il est inscrit sur les listes électorales de la commune du mandant

## Quelles obligations?

Se présenter en personne avec une carte d'identité



## Où faire sa procuration?



Tribunal



Gendarmerie



Commissariat

## Les délais?



Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin. Elle vaut pour une élection, pour un ou deux tours

infographie

# Il y a urgence à sauver la médecine de jour

# SANTÉ L'hémorragie de généralistes se poursuit et atteint un seuil critique. Grand-Cognac lance une étude

DOSSIER RÉALISÉ PAR  
JONATHAN GUERIN  
j.guerin@sudouest.fr

Pour paraphraser une citation célèbre, cela fait déjà longtemps que la maison brûle et que l'on regarde sans rien faire. Grand-Cognac ne découvre pas la pénurie de médecins. Déjà, en 2013, Michel Gourinchas se montrait inquiet de voir que « d'ici cinq ans, 40 % des généralistes du Cognacais » seraient partis à la retraite. Nous y sommes.

Mais pas grand-chose n'a été fait depuis. Mardi dernier, l'Agglomération a débloqué 13 700 euros pour lancer un diagnostic. L'Observatoire régional de santé (ORS) va établir un état des lieux de l'accès aux médecins généralistes. « La désertification s'accélère et l'inquiétude grandit, a assuré Michel Gourinchas. Grand-Cognac investit dans la fibre optique, mais chacun doit également pouvoir avoir accès aux soins. » Voici les quatre principaux symptômes qui affectent l'Ouest Charente.

## 1 Des médecins traitants débordés

Les personnes venant juste de s'installer à Cognac peuvent en attester : trouver un médecin traitant est un défi. En appelant 12 des 13 généralistes apparaissant sur les Pages Jaunes, nous avons été refusés par 11 d'entre eux. Seuls deux font l'effort d'accepter de nouveaux patients. « On est débordé », assure le docteur Alain Thi-

de Châteauneuf et lui-même médecin. En effet, « les étudiants vont prioritairement à l'hôpital ou en clinique », assure le docteur Philippe Brunet, de Salles-d'Angles. Question d'argent et d'attractivité...

Cette situation nationale est aggravée par le numerus clausus : le nombre d'étudiants acceptés en faculté de médecine par l'État ne croît

burce, un des porte-parole des professionnels. « Il y a une vraie urgence à sauver la médecine généraliste de jour. » D'autant plus que, la population vieillissant, les besoins médicaux vont augmenter.

## 2 Des départs à la retraite massifs et simultanés

Depuis 1977, Philippe Nifenecker exerce sa profession de médecin généraliste à Boutiers-Saint-Trojan, dont il est maire. Mardi, à Grand-Cognac, il a fait cette annonce : « D'ici juin 2018, cinq généralistes du territoire [dont lui, NDLR] s'en vont à la retraite sans être remplacés. Avec chacun une patientèle de 1 500 personnes, ce sont 7 500 patients qu'il va falloir gérer. » Le chiffre montre bien l'effet boule de neige qui va se produire à court terme : à mesure que les médecins vont prendre leur retraite, leurs collègues en activité vont se trouver toujours plus surchargés si des remplaçants ne prennent pas le relais. Grand-Cognac compte ainsi environ 56 généralistes, dont la moitié a plus de 60 ans. La transition démographique dans les dix ans qui viennent s'annonce donc brutale.

## 3 Un secteur en crise sur le plan national

Pour remplacer les médecins seniors, la solution la plus simple est de faire venir des jeunes. Mais le secteur lui-même est en crise. « On subit un déficit de reconnaissance de la spécialité médecine générale », explique Jean-Louis Lévesque, maire

pas autant que nécessaire. « Il faudra attendre entre 2020 et 2025 pour que les étudiants en médecine aient fini leur cursus, projette le docteur Thiburce. D'ici là, le nombre de généralistes va se réduire comme peau de chagrin. » Olivier Touboul, élu à l'Agglo et cadre au centre hospitalier de Cognac-Châteaubernard est pessimiste : « La situation est cri-



tique, puisqu'il faut dix ans pour former un médecin, si tant est qu'il devienne généraliste.»

#### 4 Un territoire peu attractif

À supposer qu'il y ait de jeunes médecins sortis de la fac, encore faut-il les faire venir. « La Charente n'attire pas », regrette Véronique Marendat, vice-présidente de l'Agglo. Éric Liaud, médecin et conseiller à Grand-Cognac, raconte qu'un médecin rem-

plaçante avait prévu de s'installer définitivement mais qu'elle a préféré Bordeaux, tout comme deux étudiants en médecine, qui fuient Cognac alors qu'ils en sont originaires. La question de l'attractivité en territoire rural est donc posée. Mais les médecins ont aussi leur part de responsabilité : une infime partie d'entre eux accepte d'être maître de stage. L'accueil a aussi son importance.

## Des solutions et un budget à trouver



Hélène Tournadre mène déjà la bataille médicale dans son village d'Ars. ARCHIVES ANNE LACAUD

**POLITIQUE** Grand-Cognac a élu une conseillère déléguée chargée de la santé. Hélène Tournadre, maire d'Ars, va devoir relever ce défi exaltant mais complexe

C'est le maire d'une petite commune (Ars) qui a été préférée à plusieurs médecins souhaitant occuper le poste. Hélène Tournadre a été élue, en janvier dernier, comme conseillère déléguée à la santé. « Ce n'est pas plus mal de choisir quelqu'un de la ruralité, avoue modestement cette artisan. On a besoin à la fois d'équipements structurants dans les grandes villes, sans oublier les besoins dans les petits villages. Là, nous sommes dans une phase d'urgence, il va vraiment falloir trouver des solutions concrètes et des budgets de financement. »

Marianne Reynaud, adjointe au maire de Cognac chargée des affaires sanitaires et sociales, travaille de concert pour imaginer des dispositifs attractifs bénéficiant à la population de l'Agglo. « Tout est sur la table », assure Hélène Tournadre.

#### Séduire les internes

Pour faire venir les étudiants en médecine, Cognac pourrait faciliter la recherche de logement. Selon Marianne Reynaud, il est important de sensibiliser les médecins à être maître de stage. « Mais pour cela, ils doivent faire une formation à Poitiers, explique-t-elle. Alors il faudrait décentraliser à Angoulême. » Par ailleurs, Marianne Reynaud est favorable à ce qu'une loi contraigne les jeunes médecins à s'installer à la campagne pendant cinq ans, dans la mesure où leurs études sont financées par de l'argent public. Une question sensible, qui sera abordée à l'échelle nationale.

#### Aider les médecins

La création de pôles ou maisons de santé est à l'étude. « En salariant les médecins, on apporte du service, en ayant l'appui de la Sécurité sociale,

note M<sup>me</sup> Tournadre. C'est une piste sérieuse à creuser. » Pour Marianne Reynaud, le système est séduisant pour ceux qui veulent essayer le territoire. « Une fois rassurés, ils peuvent ensuite passer en libéral, à condition de construire des passerelles et simplifier les démarches administratives. » Sans aller jusqu'au salariat, Grand-Cognac pourrait prendre en charge certains services (secrétariat, gestion) et doter les médecins d'un outil informatique ultra-performant et commun à l'hôpital.

#### Modedevie

Les jeunes médecins n'ont plus envie de se tuer à la tâche. La suppression de garde de nuit, comme en Charente-Maritime, est donc demandée. Faciliter l'emploi du conjoint est également à l'étude, tout comme des avantages pour l'accès aux garderies.

## On manque aussi de spécialistes

**LE CONSTAT** « À Cognac, la démographie médicale est alarmante pour les généralistes, mais tout autant pour les spécialistes », prévient Marianne Reynaud. À tel point que les délais pour une prise de rendez-vous s'allongent (voir l'infographie ci-contre).

La situation est préoccupante chez les cardiologues, ils ne sont que trois et il faut attendre de septembre à janvier. L'un d'eux ne prend plus de nouveaux patients.

Un des trois dermatologues est en préretraite, et a une liste d'attente courant jusqu'en janvier, ce qui l'oblige à ne plus accepter de patients. Son départ risque de saturer les urgences dermatologiques, qui organisent des consultations très fréquentées le vendredi.

La gynécologie est également en tension. Mais la situation est un peu paradoxale : les deux médecins femmes prennent des rendez-vous à quatre mois tandis que le docteur de sexe masculin est à un mois. Peut-être une préférence de la gent féminine ? Enfin, le dernier oto-rhino-laryngologue est parti à la retraite.

Pour Marianne-Reynaud, il faudrait attirer à la fois les généralistes, les spécialistes, et les professions paramédicales, pour créer un environnement attractif.

**L'EXCEPTION** Il y a 12 pharmacies à Cognac. C'est beaucoup, et c'est même trop. Selon l'Agence régionale de santé (ARS), la ville est surdotée en officines, qui ne devraient être qu'au nombre de cinq. Récemment, Isabelle Vanoni a vendu l'immeuble du 12 rue d'Angoulême pour racheter la boutique de Marie-Pierre Gavillon (propriétaire du numéro 57 de la même avenue), qui cesse son activité. En raison de cette forte densité, les marges des professionnels se trouvent réduites. D'autres fusions ou regroupements seraient donc préconisés.



# Nercillac recrute un Italien

## ATTRACTIVITÉ

Cinq communes ont payé une société pour trouver un généraliste à l'étranger

Bernard Dupont est un maire heureux. Il attend encore avant de se réjouir ouvertement, mais il a le sourire : « Si tout se passe bien, nous allons avoir un nouveau médecin très bientôt », affirme le maire de Nercillac.

Cette petite commune était dans la panade depuis février 2016. Un des deux généralistes a dû abandonner son poste du jour au lendemain pour des soucis de santé. « Nous sommes passés par des annonces dans des revues spécialisées pour essayer de recruter mais on n'a eu aucune touche pendant un an ! », se souvient l' élu.

La collectivité passe à l'étape supérieure au printemps 2016. « Fin juin, nous avons demandé aux communes alentours si elles voulaient s'unir pour faire quelque chose. Julien, Réparsac, Sainte-Sévère et Houlette ont dit oui, mais pas Chassors. Un cabinet de recrutement parisien a été missionné. Il prospecte les étrangers qui parlent français. »

### Arrivée en septembre

Dans l'épreuve, ces villages (qui comptent à peine plus de 4 000 habitants en tout) ont joué la solidarité : ils ont partagé les 13 000 euros nécessaires à la démarche. Le pharmacien de Nercillac a lui-même pris en charge 3 600 du total. « L'enjeu, c'est vraiment de continuer à avoir



Bernard Dupont, le maire de Nercillac, s'est associé à quatre autres communes pour faire venir un médecin étranger. PHOTO J.G.

un minimum de médecins ici. Il faut continuer à exister entre Jarnac et Cognac », résume Bernard Dupont.

La bonne nouvelle est arrivée fin décembre. Un médecin italien s'est montré intéressé, comme le raconte le maire de Nercillac : « C'est un homme de 50 ans, exerçant à Bergam, et qui a l'habitude de venir en France pour ses vacances. On lui a fait faire le tour de la région : une base de plein air, les maisons de négoce, la BA 709, l'aéroport de Bordeaux pas trop loin... C'est important de montrer qu'il y a des atouts. Le courant est passé tout de suite, et tout le monde était très à l'aise. »

Le docteur italien s'est donc engagé pour arriver d'ici la rentrée de septembre. En attendant, on se prépare pour l'accueillir : son cabinet sera rénové ; les communes prendront à

leur charge 100 % des frais professionnels et le logement du nouveau venu, pour une durée de trois mois minimum et un an maximum.

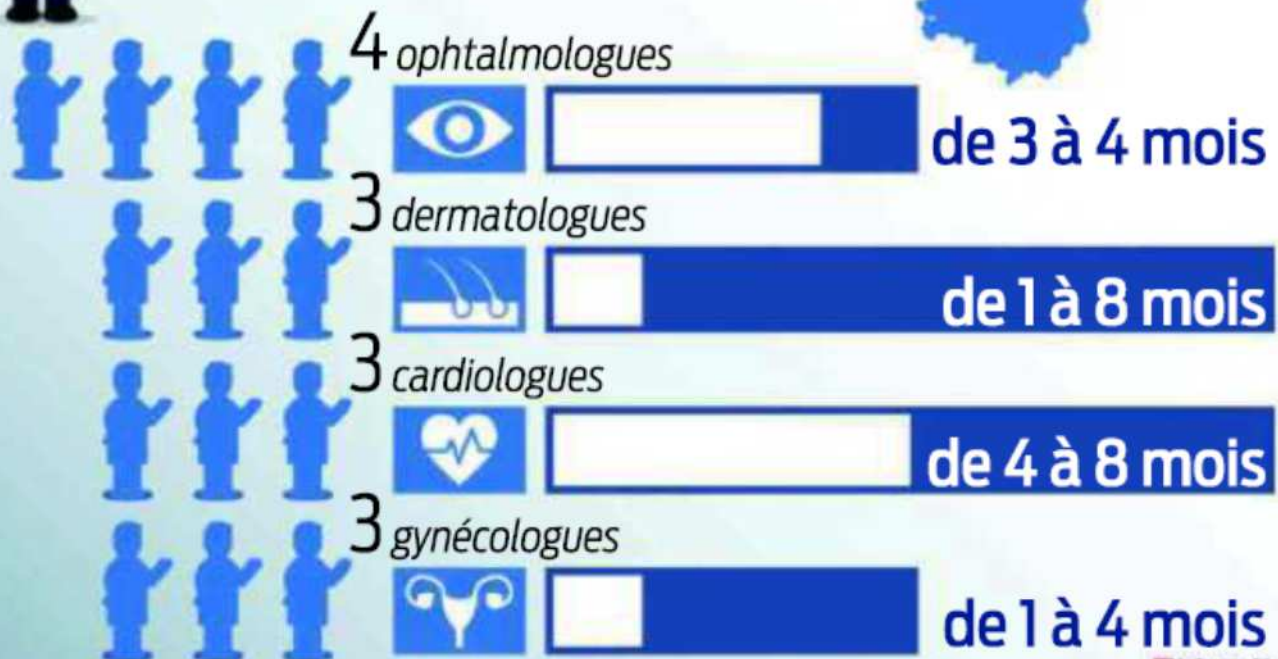
### Que fait l'État ?

« On ne s'est pas posé la question de la rentabilité mais du service apporté à nos habitants, rétorque Bernard Dupont. Bien sûr, on n'est pas obligé de le faire. Mais c'est un peu comme pour conserver les écoles en milieu rural. La santé fait partie des choses courantes qu'on doit apporter aux habitants. Enfin pas tout à fait : c'est une mission de l'État. Il devrait donc y avoir une intervention nationale pour ce genre de problèmes. »

Un dossier qui occupera vraisemblablement Agnès Buzyn, la nouvelle ministre de la Santé du gouvernement Macron.



# Délais d'attente chez les spécialistes à Cognac





# Une commune sans pesticide, mode d'emploi



Franck Ouvrard avait déjà animé un temps d'échange l'an dernier sur le thème : « commune sans pesticide ». ARCHIVES.B

Châteaubernard organise une réunion publique au Castel, demain, à 18 h 30. Un temps d'échange qui permettra de soulever la question : « Comment se passer des pesticides ? »

L'occasion aussi de faire un point sur la nouvelle réglementation des produits phytosanitaires, qui n'ont plus droit de cité sur la voirie et les espaces verts depuis janvier, et d'ouvrir une page sur la flore spontanée, l'usage des plantes médicinales et comestibles. « Nous avons convié les 58 maires de la Communauté d'agglomération de Grand-Cognac », informe le conseiller délégué aux espaces verts Jean-Pierre Doublet qui espère que la réunion mobilisera davantage les Castelbernardins. En février 2016, les habitants avaient bouddé la rencontre. Pour éviter que le scénario se répète, une invitation a été

distribuée dans les boîtes aux lettres. La Ville pourra compter sur Franck Ouvrard, chargé d'études environnementales pour les zones non agricoles à la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de la région Poitou-Charentes (Fredon). Ce puits de connaissances, à l'enthousiasme communicatif, animera les débats. C'est lui qui accompagne la commune, signataire de la charte Terre saine, dans la voie du zéro pesticide.

Si le plan d'entretien communal court sur la commune, un gros travail de communication reste à faire pour changer les mentalités. Franck Ouvrard avait prévenu son auditoire l'an passé : « Dix à quinze ans sont nécessaires pour que les habitants s'accoutument à la gestion différenciée des espaces verts. »

**Sandra Balian**